

# MINE RAGLAN

UNE COMPAGNIE GLENCORE



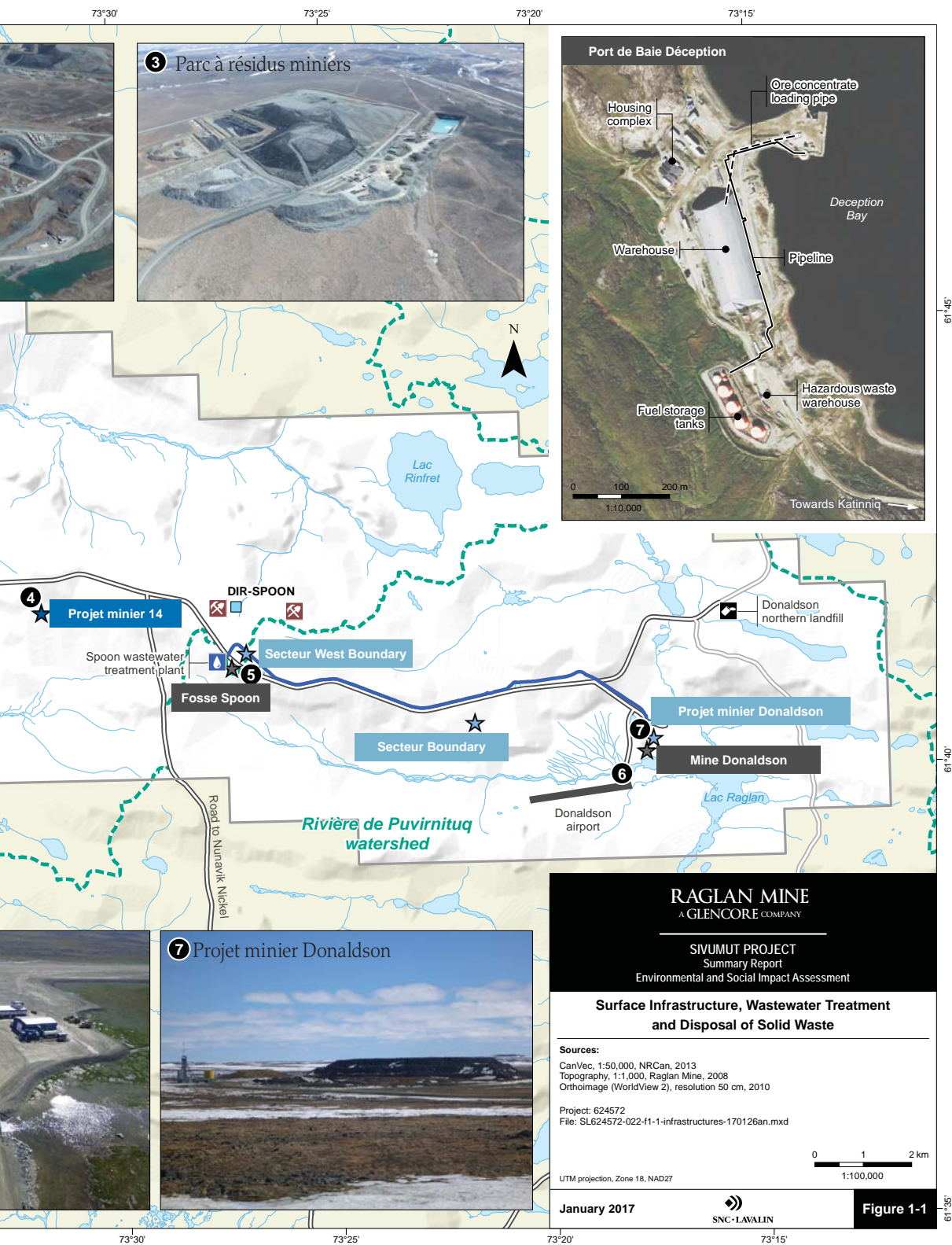
## PROJET Sivumut

LA PROPRIÉTÉ MINIÈRE  
RAGLAN APRÈS 2020  
(PHASES II ET III) :

POURSUITE DES ACTIVITÉS  
MINIÈRES À L'EST DE  
KATINNIQ







# Caractéristiques principales du projet Sivumut :

- Demeure sur la propriété actuelle de Mine Raglan;
- Occupe une petite superficie à la surface puisqu'il s'agit de mines souterraines, ce qui limite les perturbations environnementales à prévoir;
- Utilise les infrastructures déjà en place (le concentrateur, le complexe d'hébergement, les installations de Baie Déception, l'aéroport, les routes, etc.);
- Poursuit le traitement des eaux usées avec le même système éprouvé;
- Maintien le même emplacement pour les effluents d'eaux;
- N'affecte pas les autres cours d'eau naturel.



# Description du projet

Le projet Sivumut est né de la volonté de maintenir les activités de Mine Raglan au moins jusqu'en 2040. Il a été conçu de façon à poursuivre l'utilisation des infrastructures existantes, ce qui comprend notamment les complexes d'hébergement de Katinniq et de Baie Déception, le concentrateur, les centrales électriques, les ateliers, les usines de traitement de l'eau, le parc à résidus miniers, les haldes à stériles, le réseau routier, les entrepôts, les installations portuaires et aéroportuaires.



## PHASE II

Ouverture de deux autres mines souterraines, soit le projet minier 8 et le projet minier 14, dont l'exploitation devrait s'échelonner de 2020 à 2035.

### Projet minier 14

Le projet minier 14 devrait produire annuellement plus de 850 000 tonnes de minerai pendant une période d'environ 8 à 10 ans. Les infrastructures temporaires à la surface comprendront les fondations de bâtiments divers, comme les refuges, garages et entrepôts, les fosses destinées au stockage des résidus et du minerai et, enfin, les chemins reliant les installations minières à la route principale. Les eaux contaminées par le minerai et les stériles seront acheminées au bassin collecteur par un réseau de fossés, puis pompées dans la fosse Spoon où elles seront traitées avant de retourner dans l'environnement. Tous les stériles du projet minier 14 seront remis sous terre à la fermeture de Mine Raglan.

### Projet minier 8

Le projet minier 8 devrait produire annuellement plus de 500 000 tonnes de minerai pendant une période d'environ 10 à 15 ans, et ce, à partir des galeries de la mine Qakimajurq déjà en exploitation. Les infrastructures à la surface se limiteront aux cheminées de ventilation, aux chemins et, au besoin, aux haldes à stériles situées sur le site minier Qakimajurq.

## PHASE III

La phase III du projet Sivumut, dont la production annuelle devrait avoisiner celle de la phase II, inclura trois nouvelles mines souterraines (projet minier Donaldson, secteur Boundary et secteur West Boundary).

Le projet minier Donaldson devrait produire annuellement 450 000 tonnes de minerai pendant environ cinq ans. Le projet occupera les infrastructures déjà en place, ce qui en limitera au minimum l'empreinte écologique. Tous les stériles extraits de la mine souterraine seront retournés dans la fosse actuelle,

représentant ainsi la première étape de sa remise en état. Les eaux contaminées par le minerai et les stériles seront acheminées au bassin collecteur existant par un réseau de fossés déjà en place, puis pompées dans la fosse Spoon où elles seront traitées avant de retourner dans l'environnement.

Ces trois nouvelles mines seront exploitées de manière similaire à celles de la phase II, et nécessiteront des infrastructures comparables à la surface.

## PARC À RÉSIDUS MINIERS

Pour combler les besoins des phases II et III, la superficie du parc à résidus miniers passera de 93 à 133 hectares, ce qui augmentera la quantité d'eaux usées. Par conséquent, la capacité des installations de traitement des eaux usées de Katinniq devra elle aussi être augmentée.

## REMISE EN ÉTAT DU SITE

Les phases II et III de Mine Raglan comprendront des activités de remise en état, plus précisément le dépôt des stériles dans les galeries et les fosses épuisées. À la fin des activités de Mine Raglan, la remise en état finale du parc à résidus et de stériles sera entamée. La durée projetée de la remise en état de l'ensemble du site est de cinq ans. Les garanties financières associées à la remise en état finale seront versées en vertu de la *Loi sur les mines*.





# Consultations au Nunavik

L'avenir de Mine Raglan repose sur l'étroite collaboration avec les Nunavimmiut. Afin de consulter les bénéficiaires de l'Entente Raglan et nos partenaires régionaux ainsi que pour honorer nos obligations en matière de consultation publique, un processus de participation publique a été mis en place dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) du projet Sivumut.



## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU SOCIAL (EIES)

Le projet Sivumut doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) du Québec et du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). De plus, il incombe à Mine Raglan de présenter son projet et les éventuelles répercussions de ce dernier sur les milieux sociaux du Nunavik. Le public peut consulter le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) sur le site [www.keqc-cqek.ca](http://www.keqc-cqek.ca).

La Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) est l'organisme responsable de l'examen des projets déployés au nord du 55° parallèle. Elle a pour mandat d'évaluer les EIES, d'organiser les séances de consultation au sein des communautés touchées, si nécessaire, et d'approuver ou non les projets.

### CONSULTATIONS PRÉLIMINAIRES : DIALOGUE OUVERT

Site minier  
**NOVEMBRE 2014**

### CONSULTATIONS

Présentations du projet à la population de Salluit et de Kangiqsujuaq et aux représentants des organisations régionales  
**DE MARS À JUILLET 2015**

Deux autres réunions du Comité Raglan  
**AVRIL ET JUILLET 2015**

Consultation des employés originaires du Nunavik au sujet des impacts des emplois au site minier  
**JUIN 2015**

### SOUS-COMITÉ SIVUMUT

En **AVRIL 2016**, le Comité Raglan met sur pied le sous-comité Sivumut pour faciliter la collaboration entre les intervenants inuits et Mine Raglan pour l'examen du projet Sivumut. Ce sous-comité réunit des représentants des communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq, de la société Makivik et de Mine Raglan.

### PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DU SOUS-COMITÉ SIVUMUT

Présentation devant les membres du Comité Raglan et les élus de Salluit et de Kangiqsujuaq (**DÉCEMBRE 2016**)

# PROJET Sivumut

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

### INSTALLATIONS OPÉRATIONNELLES

- Mine 3
- Parc à résidus miniers
- Aéroport Donaldson
- Complexe d'hébergement
- Concentrateur

### PHASE II (DE 2020 À 2035)

- Deux nouvelles mines souterraines (projets miniers 8 et 14)
- Utilisation des installations actuelles (souterraines, de surface et routières)
- Recyclage des installations de stockage des résidus de la phase I

### PHASE III (DE 2032 À 2038)

- Trois nouvelles mines souterraines (projet minier Donaldson, secteur Boundary et secteur West Boundary)
- Utilisation des installations et du réseau routier actuels
- Agrandissement du parc à résidus miniers

### PHASE I MINES EN COURS D'EXPLOITATION

- Kikialik
- Mine 2
- Katinniq
- Qakimajurq

## PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION FUTURES

**Augmenter** la participation active des Inuits de Salluit et Kangiqsujaq aux activités de surveillance environnementale.



**Resserrer** la collaboration et les relations avec les Inuits de Salluit, de Kangiqsujaq et de tout le Nunavik concernant les enjeux identifiés, notamment l'utilisation des terres, l'aide à la famille, l'emploi et la formation et la participation des entreprises inuites.



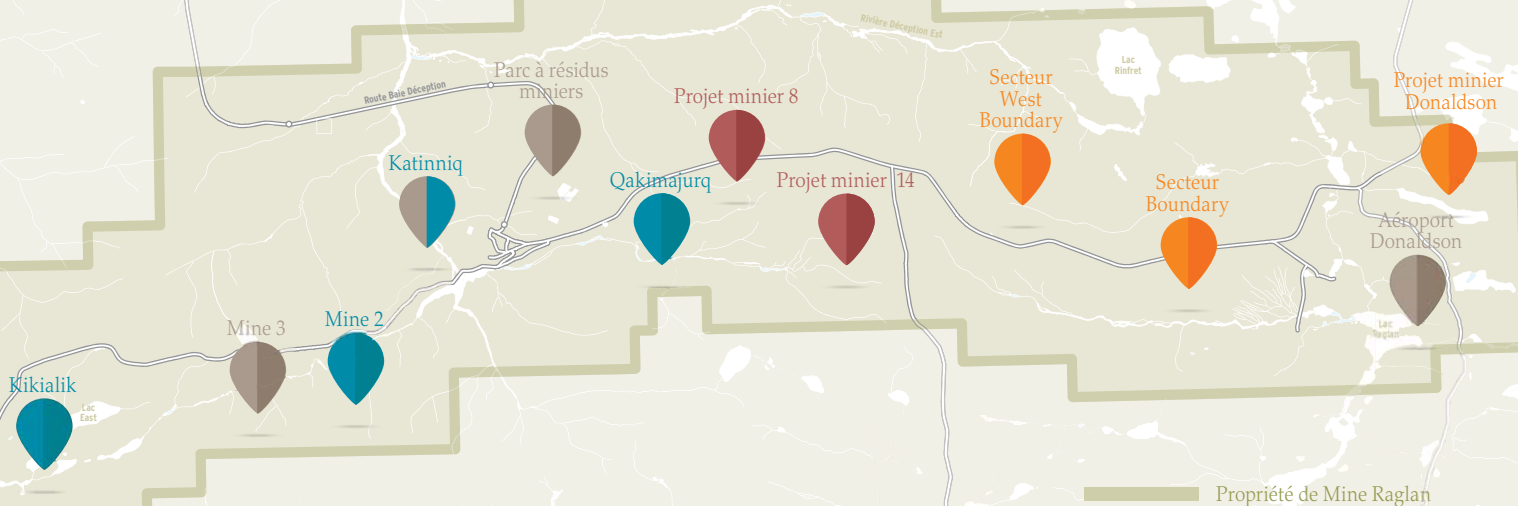
**Poursuivre** le programme de lutte aux émissions de poussières, par l'entremise de l'utilisation d'abat-poussière sur les routes, et optimiser ces mesures dans les alentours des lacs Pangaligiak et Tasialurjuaq. Ceci aidera à préserver la qualité de l'eau dans le secteur de Baie Déception.



**Optimiser** la surveillance environnementale et implanter un programme de surveillance sociale.



**Continuer** d'appliquer les mesures d'atténuation en place, qui s'appuient sur l'expérience acquise ces 20 dernières années.



## Nous joindre

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions et de vos commentaires sur nos activités.

Amélie Rouleau (Mine Raglan) : 514 701-2215  
amelie.rouleau@glencore-ca.com

Pour nous écrire : [commraglan@glencore-ca.com](mailto:commraglan@glencore-ca.com)

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 300  
Laval (Québec), H7S 1Z5

[mineraglan.ca](http://mineraglan.ca)

**MINE RAGLAN**  
UNE COMPAGNIE GLENCORE